

Préfecture de l'Hérault
CABINET
DIRECTION DES SECURITES
BUREAU DES PREVENTIONS ET
DES POLICES ADMINISTRATIVES

Affaire suivie par
Nom : Lucie BEZIAT
Tél. : 04.67.61.60.82
Mail : lucie.beziat@herault.gouv.fr

Montpellier, le 15 JUIN 2018

Le préfet de l'Hérault

à

Mesdames et messieurs
les maires du département de
l'Hérault

Objet : Campagne de prévention des maladies à transmission vectorielle en France métropolitaine

Mesdames et messieurs les maires du département de l'Hérault,

Le ministère chargé de la santé et santé publique France souhaite informer la population sur la prévention des maladies transmises par les piqûres de tiques et les maladies transmises par les moustiques.

La transmission de la maladie de Lyme à l'homme se fait uniquement par piqûre de tique. Toutes les tiques ne sont pas infectées et l'infection est souvent sans symptôme. Les contaminations humaines sont plus fréquentes à la période d'activité maximale des tiques, en France entre le début du printemps et la fin de l'automne. En 2014 le nombre de nouveaux cas en France a été estimé par le Réseau Sentinelles à 26 146 ; ce chiffre est stable depuis 2009.

Les moustiques peuvent également transmettre différentes maladies. Le moustique *Aedes albopictus*, vecteur potentiel de la dengue et du chikungunya est présent en métropole et dans certains départements du sud de la France. Le risque d'une circulation de ces maladies à la suite de l'introduction du virus par un voyageur malade est donc possible.

Dans le cadre de cette campagne de prévention, l'institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), propose des brochures et des affiches téléchargeables aux adresses suivantes :

- <http://inpes.santepubliquefrance.fr/10000/themes/maladies-tiques/index.asp>
- <http://inpes.santepubliquefrance.fr/10000/themes/maladies-moustiques/index.asp>

Ces supports d'information pourront être apposés et mis à disposition dans le(s) lieu(x) qui vous semble(nt) le(s) plus pertinent(s) pour sensibiliser un maximum de personnes.

Sachant pouvoir compter sur votre participation, je vous prie d'agréer, mesdames et messieurs les maires du département de l'Hérault, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Préfet et par délégation,
Le chef de bureau,

Vincent DESOUTTER